

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CORCELLES LES ARTS

SEANCE DU 6 Juin 2019

CONVOCATION : 01/06/2019

AFFICHAGE : 01/06/2019

Conseillers en exercice : 10

Présents : 09

L'an Deux Mil Dix-Neuf, le Six Juin à 19 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GHISLAIN Christian, Maire

Secrétaire de Séance : Mr CHOLET P.

Etaient présents : MRS GHISLAIN C. DUBUISSON T. BOUARD A. SEGUIN JM.

DUBREUIL J.F. CHOLET P. Mme BESSIERE S. ROUMIER A. REVIRON J.

Absents excusés : Mr FIIHMAN A.

1/CONVENTION ASSOCIATION COMMUNE DE CORCELLES LES
ARTS/ASSOCIATION TEMPS DANSE JAZZ

Le Maire,

- **RAPPELLE** au Conseil Municipal les termes de la délibération du 1^{er} mars 2018 et la convention signée à l'époque entre la commune de CORCELLES LES ARTS et l'Association TEMPS DANSE JAZZ.
- **PRECISE** que la taille de la Salle de la Maison du Lac n'est plus appropriée vu le nombre de personnes pratiquant l'activité et qu'il convient donc de mettre à disposition de l'association la Salle des Fêtes Yves JAMAÏT et non plus la Salle de la Maison du Lac.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **ACCEPTE** le prêt de la Salle Yves JAMAÏT à l'Association TEMPS DANSE JAZZ mais aux conditions suivantes :

1/ La Salle devra être rendue propre (toilettes notamment à vérifier) et fourniture par l'association des consommables nécessaires (sacs poubelles, papier toilettes, essuie-mains)

2/ Des cours gratuits de danse seront donnés aux enfants des écoles de CORCELLES LES ARTS/EBATY/TAILLY (RPI) à définir avec le directeur d'école.

3/ Les particuliers ou sociétés qui paient la location de la Salle seront prioritaires ainsi que la commune et l'école (commune notamment pour organisation de réunion publique). La commune préviendra l'association en amont afin que les cours soient annulés.

4/ Un relevé de compteur EDF sera réalisé par les soins de l'association toutes les semaines et une facture leur sera adressée une fois par mois (la facture risquant d'être plus élevée qu'à la maison du lac vu la taille de la Salle).

5/ La Salle sera disponible le lundi à partir de 18 h et le vendredi les cours de danse seront effectués à TAILLY en raison de la location de la Salle les week-ends.

2/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- **ENTEND** divers courriers et
- **TRAITE** les questions diverses.

